

Avis d'annonce de projet

Réf. Dossier : 077/2019

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Yahya **Benouda** demeurant avenue des Cytises 8 à 4042 Liers.

Le terrain concerné est situé avenue des Cytises 8 à 4042 Liers et cadastré 7^e division, section A, n° 175 T10

Le projet consiste en la transformation d'une habitation. Construction d'une annexe comprenant le séjour à l'arrière de l'habitation. Pose d'un crépi sur l'ensemble des façades de l'habitation. Construction d'un abri de jardin et présente les caractéristiques suivantes :

Application de l'article R.IV.40-2. §1^{er}, 2° du CoDT, à savoir :

- Construction ou reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement est supérieure à 15 mètres et dépasse de plus de 4 mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës. Transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h30 à 16h, le vendredi de 9h à 12h uniquement, à l'adresse suivante : Centre administratif «La Ruche», Service administratif des travaux, place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Eve **Wiliquet**, Architecte, téléphone : 04 256 83 12, mail : ville@herstal.be, dont le bureau se trouve place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 24 avril 2019 au 9 mai 2019 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ville@herstal.be

A Herstal, le 18 avril 2019

NB : Nos bureaux seront fermés le 1^{er} mai 2019.